

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-019 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2023, le jeudi 26 janvier, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 18 janvier 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 57 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, BOU Laurent, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2023-018*), Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY (*jusqu'à la délibération n°2023-019*), Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Franck CHARBONNEL (*jusqu'à la délibération n°2023-014*), Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Antoine MARINO MORABITO (à Paul VERNAY), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Patrick BLANC (à Sylviane BOUCHARD), Dominique DALLOZ (à Cyril DUQUESNE), Stéphanie JULLIEN (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Aurélie PETIT), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Jean ROSET (à Daniel BEGUET), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Agnès OGERET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (par Franck CHARBONNEL).

Etaient excusés : Joël GUERRY, Joël MATHY, Jean-Luc RAMEL, Frédéric TOSEL, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Alexandre NANCHI, Maël DURAND, Jean MARCELLI, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

Objet : Mise à disposition d'un agent auprès du Groupement d'intérêt Public (GIP) « Pérourges 2030 »

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 janvier 2023 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle qu'un certain nombre d'agents de la CCPA sont mis à disposition partiellement au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pérourges 2030.

Sa création ayant eu lieu lors du départ de la précédente chargée de mission Tourisme, Mme Virginie BUGUET, nous avons attendu l'arrivée de sa remplaçante pour finaliser ces mises à disposition.

Il vous est donc proposé d'approuver la mise à disposition de Mme Véronique CLERC au GIP Pérourges 2030, à compter du 1^{er} janvier 2023 et à hauteur de 10 % de son temps de travail. L'agente concernée a, comme il se doit, donné son accord.

Pour rappel, le GIP rembourse les salaires et charges correspondantes.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition de Mme Véronique CLERC au GIP Pérourges 2030 à compter du 1^{er} janvier 2023 et à hauteur de 10 % de son temps de travail.
- AUTORISE le président, ou par délégation le 1^{er} vice-président, à signer la convention individuelle de mise à disposition correspondante.

.../...

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et le GIP Pérouges 2030, modifiant l'article 5.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 31 janvier 2023
Publiée le 03 FEV. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

